

TYWATT 30

Indicateur de consommations



TYWATT 30 permet de mesurer le nombre de kilowatt-heures consommés par une partie d'une installation électrique (chauffage, Eau Chaude Sanitaire, pompe à chaleur, autres usages...) alimentée en 230V monophasé.

TYWATT 30 s'utilise aussi bien avec les compteurs électromécaniques qu'avec les compteurs électroniques.

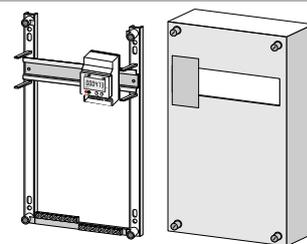
Il effectue 2 types de cumuls : C1 (Cumul depuis la mise en service, non effaçable)

C2 (Cumul depuis la dernière remise à zéro, effaçable)

La mesure d'intensité se fait par un organe de mesure externe (transformateur d'intensité, T.I.).

1. Installation

Fixation sur rail DIN, boîtier modulaire et T.I. dans le tableau électrique.



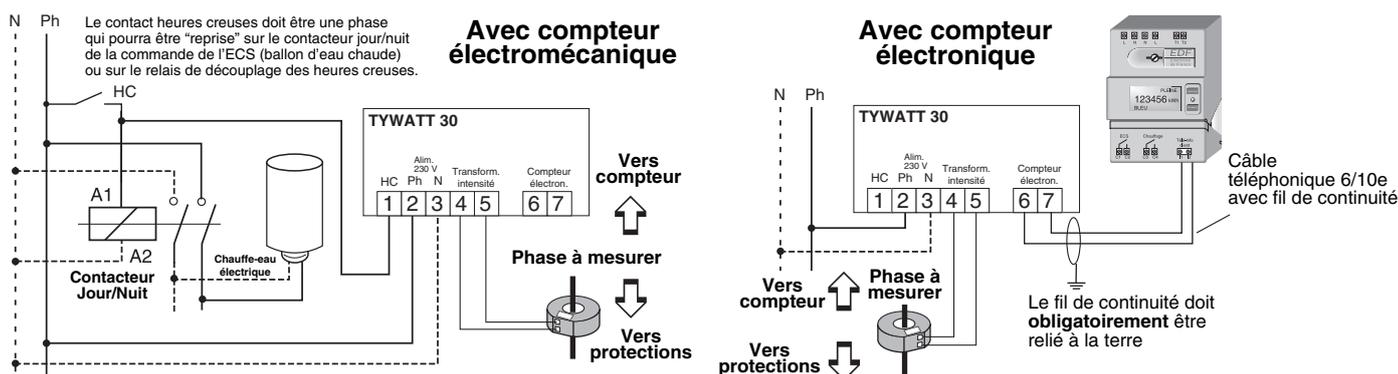
Installation des T.I. (transformateur d'intensité)

- La longueur de fil (type H03VV-F ou H05V-K) des T.I. peut être rallongée de 1,5 m maximum
- Il est possible de passer plusieurs conducteurs d'une même phase à l'intérieur d'un T.I. (Ø intérieur 10mm maxi.).

2. Raccordement

Par souci de clarté, les schémas réalisés sont à retenir dans leur principe. N'y figurent pas les protections et autres accessoires exigés par les normes.

- La norme NF C15-100 et les règles de l'art doivent être respectées.
- Il est nécessaire que les appareils connectés ou environnants ne créent pas de perturbations trop fortes (directives 2004/108/CE).



3. Mise en service

A la mise sous tension, pendant environ 10 secondes :

- le voyant rouge clignote
- le cumul de consommation commence (en Wh jusqu'à 1 kWh (fig. 1), puis en kWh (fig. 2)) sans indication de période tarifaire.

Après 10 secondes :

- le voyant rouge est fixe,
- l'indication de la période tarifaire en cours apparaît (fig.3),

Nota : Mettre le chauffage en marche. Le démarrage du comptage (fig.1 ou fig.2) permet de vérifier immédiatement le bon fonctionnement de **TYWATT 30**.



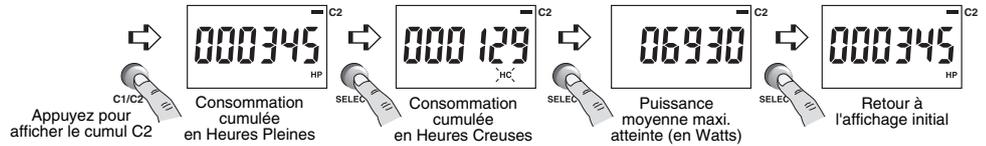
4. Comment lire votre indicateur de consommations ?



- Sélection du type de consommation à consulter par appuis successifs sur la touche **C1/C2** :
C1 : Cumul depuis la mise en service (non effaçable)
C2 : Cumul depuis la dernière remise à zéro
- Lecture de la consommation sur les périodes de l'option tarifaire souscrite par appuis sur **SELEC.**
- Affichage de la puissance moyenne maximum atteinte, en fin de lecture (avant le retour à l'affichage courant).

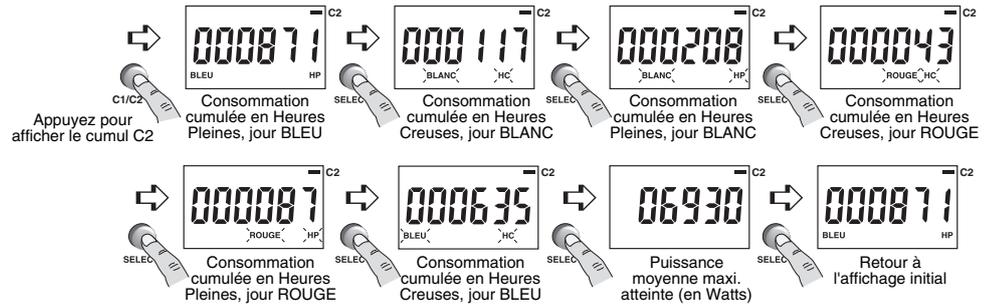
Vous souscrivez l'option Heures Creuses du tarif bleu.

Exemple : Consultation du cumul C2.
 Période tarifaire en cours :
 Heures Pleines



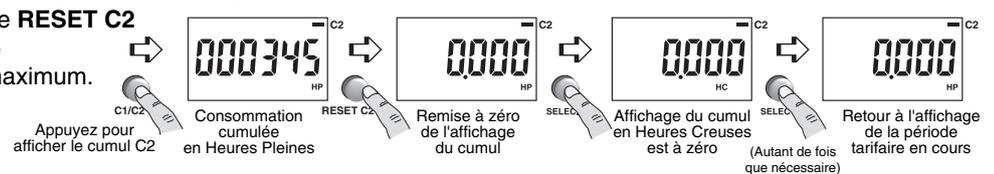
Vous souscrivez l'option tempo du tarif bleu

Exemple : Consultation du cumul C2.
 Période tarifaire en cours :
 Heures Pleines en jour BLEU



Remise à zéro des affichages de cumuls (uniquement C2)

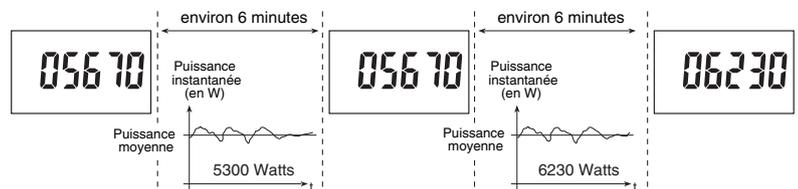
Appuyez environ 10 secondes sur la touche **RESET C2** pour remettre à zéro tous les affichages de cumuls, ainsi que la puissance moyenne maximum.
 Appuyez sur **SELEC.** pour vérifier.



Puissance moyenne maximum atteinte

Toutes les 6 minutes, **TYWATT 30** mesure la puissance moyenne maximum atteinte. Si, sur une durée d'acquisition de 6 minutes, la valeur mesurée ne dépasse pas la valeur maximum affichée, **TYWATT 30** continue d'afficher la précédente valeur.

Exemple :



5. Voyant compteur

Etat du voyant	avec compteur électromécanique	avec compteur électronique
Allumé		Fonctionnement normal
Clignotant	Fonctionnement normal	Défaut de liaison avec le compteur
Eteint	Pas d'alimentation	Pas d'alimentation

6. Caractéristiques techniques

- Alimentation 230V, +/-10%, 50 Hz
- Isolément classe II, avec terre fonctionnelle
- Consommation : 0,5 VA
- 1 entrée contact heures creuses, 230V
- 1 entrée bus télé-information compteur électronique monophasé
- 1 entrée T.I., mesure du courant par transformateur d'intensité externe (\varnothing intérieur : 10 mm maxi.)
- Intensité nominale de fonctionnement : 2 à 90A, $\text{Cos } \varphi =$ de 0,8 à 1
- Température de stockage : -10°C à +70°C
- Température de fonctionnement : 0 à +40°C
- Affichage digital
- Boîtier modulaire : 3 modules, h = 53 mm, montage sur rail DIN
- Installation en milieu normalement pollué



2004/108/CE & 2006/95/CE